

FLASH INFO

Les assistants familiaux toujours au cœur des préoccupations de la CGT !

Vous trouverez ci-joint une nouvelle invitation pour la fête annuelle CGT des ASFAMS qui a du être repoussée du fait de l'interdiction préfectorale pour cause de risque d'incendie en juillet dernier. La fête est donc programmée le dimanche 10 septembre 2017. L'occasion pour nous de vous rappeler notre engagement à vos côtés et notre volonté d'œuvrer pour faire de la profession d'asfam un métier et un statut reconnu et protégé.

En bref, retour sur une rencontre porteuse de reconnaissance...

Vendredi 7 juillet 2017 Madame Devesa, Conseillère départementale déléguée à la Protection de l'enfance recevait une délégation d'assistants familiaux accompagnée du syndicat CGT en intersyndicale avec la FSU. Cette rencontre obtenue par les deux organisations syndicales avait pour but de mieux connaître les contours de la profession d'assistants familiaux, ses responsabilités, ses contraintes, ses difficultés mais aussi ses points forts.

Il s'agissait aussi pour Madame la Déléguée de mieux cerner les raisons de la pénurie de candidature à l'agrément, de la désaffection toujours plus grande à la profession afin de pouvoir apporter des réponses adaptées pour enrayer le phénomène.

C'est dans un climat d'écoute réciproque que nous avons pu échanger à partir des thèmes suivants :

➔ Les conditions de travail très contraignantes, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, accompagnées de l'absence totale de jour ferrier et/ou de la possibilité de s'accorder un week-end de temps en temps.

➔ L'absence de bienveillance des services en cas de suspicion de maltraitance d'une ASFAM à l'égard d'un enfant, la persistance d'attitudes de défiance, même lorsque tous les doutes sont levés ; enfin, les conséquences que peuvent avoir ce type d'accusation sur le professionnel mais aussi sa famille.

➔ Les témoignages de l'impossibilité de mettre en place une relation professionnelle de confiance réciproque avec certaines équipes.

➔ L'impossibilité dans certains lieux à prendre l'avis et l'expertise de l'ASFAM au sujet de l'enfant dont elle seule a pourtant une vision quotidienne.

➔ L'impossibilité du « droit à l'erreur »

➔ La crainte permanente de ne plus travailler même lorsque sa santé l'exigerait, inquiète à l'idée de ne plus être employé ou jugée.

➔ Une rémunération trop faible au regard des responsabilités et des contraintes de la profession

Madame la Déléguée a pu revenir en détail sur sa volonté de voir évoluer la prise en compte des assistants familiaux dans la collectivité, de faire respecter leur place et valoriser la profession.

Elle entend bien contribuer à l'amélioration des échanges professionnels entre les assistants familiaux et les équipes. Elle dit vouloir défendre la situation de ces professionnels confrontés à des difficultés professionnelles et/ou administratives.

Il a été également reconnu pendant cet entretien des dérives quant à certaines réponses apportées aux ASFAMS, les disparités de relations entre les MDS ou même les travailleurs sociaux, par manque de formation et, enfin le positionnement des juges ou inspecteurs face à l'incontournable autorité parentale.

Cette rencontre a permis de réaffirmer que les assistants familiaux recevront comme l'ensemble du personnel du Conseil Départemental, la somme de 100 euros en cheque cadeaux, victoire de la CGT obtenue en avril 2017.

Dans l'attente de vous retrouver pour la fête des assistants familiaux du 10 septembre prochain, toute l'équipe de la CGT et moi-même vous souhaitons une bonne fin d'été.

*Bien à vous toutes et tous !
Restant à votre disposition.*

Sandrine Thiery
Responsable de la section syndicale CGT des assistants familiaux

Valérie Marque
Secrétaire CGT de la section DGAS